

Diplôme Universitaire - Stratégie juridique et fiscale de l'entreprise innovante

Ce Diplôme Universitaire n'ouvrira pas sur l'année 2020-2021

OBJECTIFS

Dans une définition quasi tautologique, l'INSEE qualifie d'entreprise innovante celle qui a procédé à une innovation de produit, de procédé, d'organisation ou de marketing. Cette conception a le mérite de rappeler que l'innovation, omniprésente, est déterminante pour l'entreprise et donc l'économie.

Or la Commission européenne a fait le constat alarmant d'un retard de compétitivité de l'Europe, notamment par rapport aux Etats-Unis. La commission de Bruxelles a donc décidé de faire de la spécialisation intelligente, formulation administrative du besoin de davantage d'innovation, le cœur de sa politique de cohésion pour les années 2014-2020. Le salut économique et social viendrait donc de la capacité des entreprises européennes, françaises, à créer un « avantage concurrentiel », concept inventé dans les années quatre-vingt, l'INSEE considérant l'innovation comme une composante essentielle de cet « avantage concurrentiel » qui permet d'avoir des entreprises prospères.

Comme dans d'autres domaines, l'innovation ne rencontre pas facilement un marché, son marché. Pour que tel soit le cas, il faut un art d'exécution dans lequel les problématiques juridiques et fiscales jouent un rôle tout aussi essentiel que la dimension technologique du projet.

Pluridisciplinaire, l'Université Clermont Auvergne était bien placée pour proposer aux acteurs de l'innovation les outils d'ingénierie permettant d'optimiser la réussite de leurs projets. Cette formation diplômante, de niveau de troisième cycle, s'adresse pour la deuxième année :

- aux porteurs de projet, actuels ou futurs, de création d'entreprise innovante ;
- aux jeunes entrepreneurs déjà en phase d'amorçage ;
- aux étudiants titulaires d'un Master et idéalement d'un doctorat engagés dans un travail de recherche appliquée ;

- aux divers professionnels de la chaîne de valeur de l'innovation : les gestionnaires d'incubateurs ou technopoles, directeurs de laboratoires et chercheurs impliqués dans des programmes collaboratifs, chargés d'affaires des fonds d'investissement dédiés, banquiers, avocats et expert-comptables souhaitant accompagner leurs clients par des conseils à haute valeur ajoutée.

Pour cela, le programme pédagogique est assuré par des professionnels et des universitaires : le croisement de leurs compétences respectives permet en effet aux participants à la formation de bénéficier d'acquis scientifiques solides, de réponses éprouvées et de solutions concrètes sécurisées par la pratique.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Ouverture du cycle : non prévue sur 2020/2021

Le cursus est organisé en 7 modules de deux jours, soit 112 heures d'enseignement regroupées les vendredis et samedis pour permettre aux professionnels de se libérer plus facilement. Chaque problématique abordée comportera un préalable technique destiné à poser les bases du raisonnement juridique sous-tendant la mise en œuvre des solutions pratiques. A la fin de la plupart des modules, un créateur d'entreprise innovante viendra témoigner de son parcours avec les participants.

Il est loisible aux professionnels non-juristes qui entendent entrer dans cette formation de participer en début d'année universitaire à un module d'initiation au droit qui a pour fonction de poser les mécanismes socle de la matière juridique. Ce module facultatif comprend un volume de 15 heures d'enseignement qui est dispensé les vendredis.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et n'a pas de code CPF.

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par module, l'étudiant est considéré comme défaillant.

RÉGIME DES EXAMENS

Epreuves

La validation du diplôme consistera en la soutenance d'un mémoire de fin d'études qui sera soutenu publiquement devant un jury d'au moins trois personnes dont deux au moins feront partie de l'équipe pédagogique.

Validation

Le DU est validé avec une moyenne générale de 10/20 minimum et une participation à au moins 5 UE sur 6. Une attestation de formation pourra être délivrée, le cas échéant.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction de la note :

- Passable, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien, lorsque la moyenne générale est supérieure à 16/20

Session d'examen

Il est organisé une seule session d'examen.

Redoublement

Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée et accord du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du DU.

PUBLIC VISÉ

Les candidats sont titulaires d'un Diplôme Bac+4 de l'enseignement supérieur, de type :

- Master 1 en droit, administration économique et social
- Instituts d'Etudes Politiques
- Ecole Supérieure de Commerce
- Autres diplômes jugés équivalents

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis professionnels (VAP).

La sélection est faite sur dossier. Elle est réalisée par la direction du DU et l'équipe pédagogique. Elle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable

p é d a g o g i q u e .

Tarif **2019-2020** **:** **2400** **euros**
(ou 900 euros pour les étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur clermontois)

Responsables de formation

Dominique ADENOT

dominique.adenot@ext.uca.fr

Hervé CAUSSE

herve.causse@uca.fr

DOCUMENTS A TELECHARGER

(A titre d'information)

Ouverture non prévue sur 2020-2021

[Présentation et organisation](#)

[Equipe pédagogique](#)

[Programme de formation](#)

Contact Diplômes Universitaires

Ecole de Droit - Bureau 017 MI

04 73 17 75 64

du.droit@uca.fr